



SOCIETE CANINE DU HAUT-RHIN
 Membre de la Fédération Canine d'Alsace - Affiliée à la Société Centrale Canine Reconnue d'Utilité Publique



INTERNATIONAL DOG SHOW

avec CONFIRMATION TOUTES RACES

COLMAR

Parc des Expositions - Parking gratuit

**17-18 AVRIL
2010**



**CLOTURE DES ENGAGEMENTS (Meldeschluss) :
15 mars 2010 ou 29 mars 2010**



- NOMBREUX PRIX ET RECOMPENSES
- UN SOUVENIR ET UN DIPLOME REMIS A CHAQUE EXPOSANT
- UN PRIX A CHAQUE LOT D'ELEVAGE
- CONCOURS DU JEUNE PRESENTATEUR

- VENTE DE CHIOTS LOF (le formulaire est à demander à la SCHR)
- SEANCE DE CONFIRMATION POUR LES CHIENS NON EXPOSES VENDREDI 16 AVRIL 2010 de 14 h à 18 h (le formulaire est à demander à la SCHR)

Des cages au prix de 8€ seront disponibles sur place.

Entrée des chiens / Einlass der Hunde : 8 h **Jury Pressenti** **Début des jugements / Beginn des Richtens : 9 h 30**

Samedi 17 avril 2010

2° GROUPE

- Spéciale Saint-Bernard et Dogue du Tibet**.....Mme PRESSIAT
 Boxer, BulldogM. TABO (I)
- Spéciale Bergers de l'Est et Italien (Sarplaninac, Berger de Karst, du Caucase, d'Asie Centrale, de Bosnie Herzegovine), Aïdi**.....M. LARIVE
 Dogue Allemand, Bullmastiff (confirmation Mme Lafay)Mme MELCHIOR (L)
 Doberman, Landseer, Terrier noir russe, HovawartM. FURLANI (CH)
 Léonberg, Montagne et Mâtin des Pyrénées.....M. LE MAGNAN
 Pinscher, Schnauzers, Mâtin de Naples.....M. CASSAGHI
 Shar-Pei.....Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
- Spéciale CAMILA (Fila Brasileiro, Dogo Canario, Majorquin, Mâtin Espagnol), Dogue Argentin, de Bordeaux, Tosa, Berger d'Anatolie**M. KÉRIHUEL
- Spéciale CAMILA (Estrela, Castro Laboreiro, Mâtin de l'Alentejo, San Miguel), Terre Neuve**.....M. DELERUE (P)
- Spéciale Bouviers Suisses, Cane Corso, Mastiff**.....M. WALSH (IRL)
 Rottweiler et autres races du groupe
 Confirmations juges étrangers groupe 2.....Mme LAFAY

3° GROUPE

- Spéciale Yorkshire Terrier,**
 Airedale, Border, Glenn of Imaal, Kerry Blue, Lakeland, Soft Coated, Terriers Gallois et Irlandais, Manchester, Fox Terrier
 Confirmations juges étrangers groupe 3.....M. ESCOFFIER
- Amstaff, Bull TerrierM. THÉVENON
 Cairn, Dandie Dinmond, Scottish, Skye, Westie, Norfolk, Norwich.....M. PICHARD (CH)
 Staffordshire Bull Terrier, Sealyham, Australian, Cesky, Silky, Jack Russel, Parson Russel, Jagd Terrier et autres races du groupeM. LEBLOND

5° GROUPE

- Berger finnois de Laponie, Buhund, Chien d'élan Norvégien, suédois, Berger d'Islande, Chien du Groenland, Finnois de Laponie, de Macareux, Laika de Sibérie et russo-européen, Laphund, Spitz de Norbotten, des Wisigoths, Chien d'Ours de Carélie, Hokkaido, Kai, Kishu, Shikoku, EurasierM. GRIOL
- Spéciale Spitz Allemands et Italien,** Basenji, Chow-Chow.....Mme LARIVE
 Siberian Husky, Chien Nu du Mexique.....M. LARIVE
 Malamute, Samoyède, Akita Inu, Akita américain, Spitz japonais, Spitz finlandais, Shiba Inu, Chien de Canaan, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais, Podencos et autres races du groupeM. BARENNE

6° GROUPE

- Dalmatien.....Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
 Basset HoundM. GRIOL
 Chien courant slovaque, Beagle, Rhodesian Ridgeback et autres races du groupeM. MASUEZ

7° GROUPE

- Spéciale Drahthaar,** Epagneul Français, Breton, de Munster, Griffon Korthals, Spinone Italiano, Braque de Weimar, Braques Hongrois, Italien, Français (tous)M. DEROUET
- Spéciale Braque Allemand,** Pointer, Setters Anglais, Gordon, Irlandais et autres races du groupeM. RIVA

Feuillet à conserver

Dimanche 18 avril 2010

1° GROUPE

- Berger Allemand.....M. BECK
 Bergers australiens, Welsh Corgi, Border Collie, Berger des Shetland.....M. PICHARD (CH)
 Berger Picard, des Pyrénées, Catalan.....M. SCHWARTZ
 Bearded Collie.....M. LE MAGNAN
- Spéciale Bergers de l'Est et Italiens (Chien Loup Tchécoslovaque), Bergers hollandais, Schapendoes, Chien Loup de Saarloos**Mme KEIZER
- Spéciale Bergers de l'Est et Italiens (Berger Croate, Bergamasque, de Maremme, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Nizinny, Berger de Podhale, Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale, Roumain de Mioritza, Roumain des Carpates), Berger de Beauce,**
 Confirmations juges étrangers groupe 2M. LARIVE
 Schipperke, Berger Blanc SuisseM. GRIOL
 Chiens de Berger BelgeM. THÉVENON
- Spéciale CAMILA (Bergers Portugais, de Majorque)**.....M. DELERUE
- Spéciale Berger de Brie,** Bobtail, Colley,
 Bouviers des Flandres, des Ardennes, d'Australie et autres races du groupeM. KÉRIHUEL

4° GROUPE

- Teckels Confirmations M. Le Magnan.....M. DELERUE (P)

8° GROUPE

- Spéciale Retrievers**
 - Flat, Chasepeake, Curly, Nova Scotia, Labrador.....Mme MELCHIOR (L)
 - Golden Retriever.....Mme VARAINE
 Cockers anglais, Américains, Spaniels.....M. ARTHUS
 Chiens d'Eau et autres races du groupeM. PICHARD (CH)
 Confirmations juges étrangers groupe 8.....M. LE MAGNAN

9° GROUPE

- Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier Tibétain.....M. LEBLOND
 Bouledogue FrançaisM. BARENNE
 Cavaliers King Charles Confirmations M. Le MagnanM. TABO (I)
- Spéciale Bichons et Petit Chien Lion,**
 Pékinois et Japonais, Chiens Chinois, Carlin, Boston TerrierMme BOTTUSSI-JOCQUEL
 CanichesM. LE MAGNAN
- Spéciale Epagneuls Papillon et Phalène, Petit Chien Russe,**
 King Charles, Coton de Tuléar, Griffons Belges, Chihuahua et autres races du groupe.....Mme LARIVE

10° GROUPE

- Greyhound, Barzoï, Azawakh, PLI, Deerhound, Irish Wolfhound.....M. DEROUET
 Afghan, Saluki, Magyar Agar, Lévrier Polonais, Galgo, Sloughi, Whippet.....M. WALSH (IRL)
 Confirmations M. DEROUET

RENSEIGNEMENTS / AUSKUNFT

S.C.H.R. 22, rue Sainte Thérèse - BP 2411 - 68067 MULHOUSE Cedex
 Mer. / vend. de 17 h 00 à 19 h 00 - Tél.: +33 (0)3 89 32 10 25
 Internet : www.schr68.com

ENVOI DES ENGAGEMENTS MELDESCHHEIN SENDEN AN :

CYNOPRINT - Expo COLMAR - B.P. 14 - 01960 PERONNAS
 Inscriptions en ligne : www.cynoprint.com - Paiement sécurisé

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

LIEU - DATES : L'exposition se tiendra les 17 et 18 avril 2010 à COLMAR, au Parc des expositions. Parkings gratuits à proximité des halls. - Internet : www.schr66.com

ENTREE DES CHIENS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements débiteront à 9 h 30. Le catalogue sera remis sur présentation de l'accusé de réception. Le numéro d'exposant sera à retirer dans le ring de jugement.

LOGEMENT : Des cages au prix de 8 €, payables sur place, sont à disposition. Aucune cage ne sera admise autour des rings de jugement. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

RESTAURATION : Un restaurant et des buvettes seront installés dans l'enceinte de l'exposition

SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés, seront autorisés à sortir à partir de 15 h 30 sur présentation de la feuille de jugement. Les autres chiens ne pourront sortir avant 17 h.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de haut x 35 cm de large : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. - Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient, non autorisée par l'organisation, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

Il est interdit de faire signer une pétition, quel que soit son objet, sans l'accord du président de la SCHR.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs - Vétérinaires de service qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition : - des chiens présentant maladies ou atteints de maladies de peau - des chiens aveugles ou estropiés - des chiens monorchidés / cryptorchides ou atteints de malformations - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Refus ou Exclusions) En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENT et REGLEMENT (Paiement) : Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle (1), il sera perçu un droit d'engagement.

- Le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué "catalogue inclus" (voir feuille d'engagement).

- Les droits d'engagement (frais de participation) doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement. Ils seront à adresser à : CYNO-PRINT à PERONNAS, et resteront acquis à la SCHR, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

- Il sera envoyé un accusé de réception (carte d'exposant) qui devra être présenté à l'entrée de l'exposition

- Tout engagement dont le règlement n'est pas effectué avant la date de clôture ou, parvenant après cette date, sera refusé et retourné.

- Aucun engagement et/ou règlement ne sera accepté le jour de l'exposition.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 15 mars 2010 et 29 mars 2010.

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant, ils peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Seuls peuvent être admis à l'Exposition tous les chiens de races figurant aux classifications et à un Livre d'Origine d'un pays membre ou d'un pays non affilié établi et reconnu par la SCC et la FCI.

- LES CHIENS DE 1^{re} CATEGORIE NE SONT PAS ADMIS

ATTENTION : Les inscriptions sont faites sous la responsabilité du propriétaire exposant dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe puppy, jeune ou ouverte suivant son âge.

REFUS ou EXCLUSION :
1) des engagements : la Société organisatrice se réserve le droit de refuser, avec déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat, tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser, même après les avoir acceptés :

a) Les inscriptions parvenant après la date de clôture des engagements.
b) Les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique

c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe "Lot d'Elevage", ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

2) des chiens : à l'entrée, ou en cours de l'exposition :

a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire.

b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés

c) Ceux non engagés, dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

Dans les cas : a) et b), les engagements ne seront pas remboursés.

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ETRE ENGAGE

Classe PUPPY : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un classement, le juge formule simplement une appréciation sur le chien, par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur.

Classe JEUNE : pour les chiens âgés de 9 à 18 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent, mais pas au CACS ni CACIB.

Classe INTERMEDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, elle donne droit à l'attribution du CACS et du CACIB en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail, respectivement en cas d'obtention du CACS avec la classe Champion.

Classe OUVERTE : pour les chiens âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes travail, et intermédiaire et en cas d'obtention du CACS à l'attribution du CACIB en concurrence avec la classe Champion.

Classe TRAVAIL : pour les chiens âgés de 15 mois minimum à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement en classe Travail (conditions au dos de la feuille d'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Ouverte, et en cas d'obtention du CACS à l'attribution du CACIB en concurrence avec la classe Champion.

Classe CHAMPION DE BEAUTE : exclusivement réservée aux chiens âgés de 15 mois minimum à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI, et Champions Internationaux de la FCI (conditions au dos de la feuille d'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, mais à l'attribution du CACIB et de la RCACIB en concurrence avec les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

Classe VETERAN : pour les chiens âgés de 8 ans et plus à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement, mais pas pour l'attribution du CACS, ni du CACIB ni pour la désignation du Meilleur de Race.

CHIEN NE CONCOURANT PAS : pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à une livre d'origine de la FCI et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Le sujet figure au catalogue mais n'est pas examiné par le juge.

MEUTE : Chiens Courants : Pour 6 chiens minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire qui doit justifier que 3 de ses chiens sont engagés en classe travail, et qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département.

Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'un engagement dans une classe individuelle (1)

Terriers, Teckels : Pour les 6 Terriers ou Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail, ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

CLASSE d'ELEVAGE : seule classe pouvant être constituée au poteau avant 13 h. Pour 3 chiens de même race et variété, issus au moins de 2 portées, sans distinction de sexe, et engagés dans une classe individuelle (1), nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à des expositifs différents.

(1) L'ENGAGEMENT D'UN CHIEN DANS PLUSIEURS CLASSES INDIVIDUELLES EST INTERDIT

Les classes individuelles sont les classes Jeune, Ouverte, Intermédiaire, Travail, Champion et Vétéran.

JUGEMENTS : les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring, d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète

(fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

Un juge détaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Un 2^e juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens, y compris les confirmations.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

RECLAMATIONS : toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 5 €, qui restera acquise à la S.C.H.R. si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la SCHR ou des vétérinaires de service.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION : une liste des modifications intervenues après édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire, et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE OBLIGATIONS SANITAIRES et LEGALES

Pour les chiens de la 2^e catégorie ou étrangers les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. Aussi nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination un mois après sa date de délivrance, les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat

- en cas de vaccination de rappel la jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat

- **L'organisation recommande aux propriétaires de chiens de 2^e catégorie, de prendre toutes dispositions prévues par la loi du 06 janvier 1999 et ses décrets d'application (réépisé municipal, attestation d'assurance, la tenue en laisse et le port de la muselière obligatoire en dehors des rings et cages).**

- **AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER -**

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution, et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an, accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, seul le certificat de vaccination antirabique est exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays.

En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

3) Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

RESPONSABILITE : la SCHR décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas, ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes.

La SCHR ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leur(s) chien(s), les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le Comité de l'exposition (voir § réclamation)

Les chiens à oreilles coupées nés après le 28 août 2008 sont interdits.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION :

1^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres.....	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
2^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Doberman, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso, Castro Laboreiro	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
3^e, 4^e groupes :		12 mois
5^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu.....	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
6^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
7^e groupe :		12 mois
8^e groupe :	- Retrievers.....	15 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
9^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	- Reste du groupe.....	12 mois
10^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	- Reste du groupe.....	15 mois

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Accès au Parc Expo de Colmar - Avenue de la Foire aux Vins

Colmar se trouve sur l'autoroute A35 entre Mulhouse et Strasbourg.
Pour rejoindre le Parc Exposition, prendre la "Sortie 23" en venant de Strasbourg,
la "Sortie 24" en venant de Mulhouse ou la Nationale N83 en venant de Thann

Colmar befindet sich auf der Autobahn A35 zwischen Mulhausen und Strassburg.
Um an den Parc EXPO zu kommen, ist die "Ausfahrt 23" aus Richtung
Strassburg, oder die "Ausfahrt 24" aus Richtung Mulhausen zu nehmen.

Hôtels = Off. Tourisme COLMAR / Verkersamt : Tél ++ 33 (0)3 89 20 68 93

Pour les éleveurs, possibilité d'un encart publicitaire d'1/2 page dans le catalogue de l'EXPO au prix de 72 €. Le formulaire est à demander à la SCHR

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL / de CHAMPION : Date + copie de récompense F.C.I. / du titre de Champion (doit être obtenues au plus tard avant la date de clôture : 29 mars 2010)
Gebrauchsklasse / Championklasse : Datum + Kopie der Belohnung F.C.I. / Siegertitel (muss spätestens vor dem Datum des Abschlusses erhalten werden : 29/03/10)

- **CHIENS de DEFENSE et de GARDE / Wach und Schutzhund :**
 Date et lieu où le chien a obtenu : soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1, - soit un brevet de monioring, - soit pistage F.C.I. 1,
 - soit un test international de sauvetage
- **CHIENS D'ARRET BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX / Kontinentale und Britische Vorstehhunde :**
 Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON,
 ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1^{er} ou 2^e catégorie.....
- **CHIENS COURANTS / Laufhunde**
 Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.....
- **SPANIELS / jagdspaniels**
 Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.
- **RETRIEVERS**
 Date et lieu du concours où le chien a obtenu un T.B.
- **BARBETS**
 Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.....
- **TERRIERS**
 Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points
- **TECKELS / Dachshunde**
 Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.....
- **CHIEN D'ELAN NORVEGIEN**
 Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :
 - sur piste artificielle, le qualificatif T.B ;
 - sur piste naturelle, l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur,
 chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort
- **CHIENS NORDIQUES DE TRAINAUX**
 Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail, échelon 1.....
- **LEVRIERS / Windhunden:**
 Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la 1^{ère} moitié des concurrents engagés.
 (joindre photocopie de l'attestation demandée par la F.C.I.).....
- **CLASSE DE CHAMPION / Siegerklasse :**
 Date de l'homologation + copie du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International.....
 Cette classe ne donne pas droit l'attribution du CACS

ATTESTATION

- Je soussigné déclare, sincères et véritables les renseignements figurant au recto et verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance (page 2).
- En conséquence, j'exonère entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité, du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui, ou à moi-même.
- Je certifie, sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies infectieuses ou contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.
- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.
- En renvoyant ce formulaire, je m'engage de payer le droit d'inscription, même si je suis absent.

Fait à le

ATTEST

- Ich Unterzeichnete erkläre, dass ich die Zuchtschauordnung voll und ganz anerkenne (Seite 2) und die sportliche Entscheidung der S.C.C. anerkenne.
 - Dass mein Hund völlig gesund ist, dass es meines Wissens, keine ansteckende Krankheit in meinem Zwinger gibt.
 - Dass ich kein Mitglied eines Hundevereins bin, der von der FCI nicht anerkannt ist.
 - Dass ich für Bisse oder andere Schäden die mein(e) Hund(e) verursacht(en), verantwortlich bin.
 - Nichterscheinen entbindet mich in keinem Fall von der Zahlung der Meldegebühren
 - Ich verpflichte mich, die Zuchtschau nicht vor den gegebenen Zeit zu verlassen!
- Bitte Beilegen : Kopie der Bezahlung, und des Tollwutimpfpattest

Signature / Visum

N'OUBLIEZ PAS !

Pour la Confirmation : le chien doit être identifié par tatouage (lisible), ou transpondeur (Microchip). Il doit être présenté avec la carte d'identification, le certificat de naissance (Pedigree étranger), et le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli et signé.
 A joindre obligatoirement une copie du certificat antirabique pour les chiens provenant de l'étranger et pour les chiens de 2^e catégorie engagés.
 Tout propriétaire de chien de 2^e catégorie est tenu de se conformer aux arrêtés de la loi du 06/01/99.
 Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus, et la toux de chenil.
 La SCHR se réserve le droit de modifier le Jury en fonction de l'indisponibilité de juges et du nombre d'engagements
Die SCHR behält sich das Recht vor, die Richter zu ändern wenn einige Richter fehlen sollten, oder wenn die Anzahl der Teilnehmer zu hoch sein sollte

CONCOURS

DU JEUNE PRESENTATEUR

Réservé aux enfants de 6 à 17 ans, se déroulera l'après-midi, sur le ring d'honneur de l'exposition.
 Une excellente manière de développer chez l'enfant, la passion du beau chien de race, et lui apprendre la sportivité.
*Pour les enfants de 6 à 10 ans :
 taille du chien limitée à 40 cm au garrot*
**UNE RECOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS
 UNE COUPE AUX MEILLEURS**
Formulaire d'inscription à demander à la S.C.H.R



Pour faciliter l'enregistrement et l'organisation, MERCI de bien vouloir nous adresser rapidement vos engagements.
Um die Organisation zu erleichtern, warten Sie nicht!... Melden Sie sich sofort an. Vielen Dank.